

2016	Garanties Contrat Groupe Complémentaire Santé pour les salariés de la production agricole de Vendée et de Loire-Atlantique	Régime Obligatoire	Socle	Socle + option 1	Socle + option 2
		en % de la Base de Remboursement (BR) y compris la part du régime obligatoire			
<p>Les taux de remboursement de la Sécurité Sociale sont mentionnés ci-dessous à titre indicatif et peuvent être modifiés par décision réglementaire ou législative. Les taux indiqués s'appliquent aux tarifs de Base de Remboursement de Sécurité Sociale, dans la limite des frais engagés et sous réserve de remboursement par le Régime Obligatoire.</p> <p>Les garanties s'appliquent dans les limites des dispositions du contrat collectif.</p> <p>Les garanties sont des contrats responsables au sens de l'article 57 de la loi n° 2004-810 du 13 août 2004. Conformément à la loi, la mutuelle ne prend pas en charge la participation forfaitaire (1€) ainsi que les franchises et majorations applicables au 1^{er} janvier 2009 en cas de non respect du parcours de soins. Dans le cadre des actes de plus de 120 € mis en œuvre par des spécialistes, la franchise de 18 € est prise en charge par la mutuelle.</p>					
1. ACTES MEDICAUX					
Consultations, visites : généralistes et spécialistes (hors parcours de soins coordonnés, pas de prise en charge des dépassements d'honoraires) - CAS		70%	100%	200%	400%
Consultations, visites : généralistes et spécialistes (hors parcours de soins coordonnés, pas de prise en charge des dépassements d'honoraires) - Non CAS		70%	100%	180%	200%
Auxiliaires médicaux : Infirmières, Masseurs-kinésithérapeutes, Pédicures-Podologues, Orthophonistes, Orthopédistes, Orthoptistes, Sages-femmes		60%	100%	100%	100%
Radiographies, électroradiologie - CAS		70%	100%	150%	150%
Radiographies, électroradiologie - Non CAS		70%	100%	130%	130%
Analyses, examens de laboratoire		60%	100%	100%	100%
Forfait actes lourds		-	100%	100%	100%
2. PHARMACIE					
Médicaments		15% à 100%	T.M.	T.M.	T.M.
3. OPTIQUE					
<p>Limité à un équipement composé de deux verres et d'une monture par période de deux ans.</p> <p>Par dérogation, période réduite à un an pour l'acquisition d'un équipement pour un mineur ou en cas de renouvellement de l'équipement justifié par une évolution de la vue.</p>					
Adulte :					
Équipement à verres simples		60%	455% + 200€ (maxi 70€ pour la monture)	455% + 230€ (maxi 100€ pour la monture)	455% + 300€ (maxi 150€ pour la monture)
Équipement à verres mixtes (1 verre simple + 1 verre complexe)		60%	455% + 200€ (maxi 70€ pour la monture)	455% + 250€ (maxi 100€ pour la monture)	455% + 350€ (maxi 150€ pour la monture)
Équipement à verres complexes		60%	455% + 200€ (maxi 70€ pour la monture)	455% + 280€ (maxi 100€ pour la monture)	455% + 400€ (maxi 150€ pour la monture)
Lentilles acceptées et refusées par le régime obligatoire		60%	100% + 100€/an/bénéficiaire	100% + 125€/an/bénéficiaire	100% + 300€/an/bénéficiaire
4. DENTAIRE					
Actes et soins (y compris inlay-onlay acceptées)		70%	100%	100%	100%
Inlay Core acceptées		70%	125%	195%	195%
Prothèses Dentaires acceptées		70%	210% + 300€ / an	250% + 300€/an /bénéficiaire	400% + 500€/an /bénéficiaire
Orthodontie acceptée		70 à 100 %	125%	200%	280%
Prothèses non remboursées (hors implants)		-	-	300€/an /bénéficiaire	350€/an /bénéficiaire
5. APPAREILLAGE					
Fournitures médicales, pansements, petits et gros appareillages		60%	100%	100%	100%
Prothèses auditives		60%	100%	60% + 300 € /an /oreille	60% + 600€/an /oreille
Autres prothèses		60%	100%	200%	300%
6. HOSPITALISATION					
Frais de soins et de séjour		80 ou 100%	100%	100%	100%
Actes de chirurgie et d'anesthésie, autres honoraires - CAS		80 ou 100%	100%	250%	250%
Actes de chirurgie et d'anesthésie, autres honoraires - Non CAS		80 ou 100%	100%	200%	200%
Dépassements d'honoraires - CAS		-	155%	150%	150%
Dépassements d'honoraires - Non CAS		-	100%	100%	100%
Chambre particulière		-	25 € / jour	77,19 € / jour	77,19 € / jour
Forfait journalier hospitalier ⁽¹⁾		-	100% - illimité ⁽¹⁾	100% - illimité ⁽¹⁾	100% - illimité ⁽¹⁾
Frais d'accompagnement de l'enfant de moins de 16 ans (lit +repas)		-	15 € / jour	28,59 € / jour	30 € / jour
7. MATERNITE					
Frais de soins et de séjour		100%	100%	100%	100%
Dépassements d'honoraires et chambre particulière (dans la limite des frais engagés et sur présentation de justificatifs)		-	1/3 du PMSS / an et / maternité	1/3 du PMSS / an et / maternité	1/3 du PMSS / an et / maternité
8. CURES THERMALES					
Traitement et surveillance		70%	100%	200%	200%
Hébergement et transport avec justificatifs		65%	100%	100%	100%
9. FRAIS DE TRANSPORT					
Transport		65%	100%	100%	100%
10. PREVENTION SANTE					
Actes de prévention des contrats responsables		70%	100%	100%	100%
Aide au sevrage tabagique		-	15€/an/bénéficiaire	40€/an/bénéficiaire	40€/an/bénéficiaire
Vaccins (grippe, rotavirus, leptospirose, pneumocoques)		-	-	40€/an/bénéficiaire	40€/an/bénéficiaire
Forfait médecine douce (ostéopathie, chiropractie, étioopathie, acupuncture)		-	-	4 x 25€/an/bénéf.	4 x 25€/an/bénéf.
ASSISTANCE (Mutualia Assistance)		-	oui	oui	oui

Valeur du PMSS au 1er janvier.

⁽¹⁾ La mutuelle ne prend pas en charge le forfait journalier hospitalier des établissements médico-sociaux visés à l'article L.312-1 du code de l'Action sociale et des Familles. (En application de la circulaire du 30 janvier 2015 relative aux contrats d'assurance maladie complémentaire bénéficiant d'aides fiscales et sociales)